

Michèle Boulanger. PhD

Mémoire pour le Projet de loi 1 : Loi constitutionnelle 2025 sur le Québec: Démocratie participative

Commission des Institutions

23 novembre 2025

J'ai œuvré jusqu'en 2020 comme conseillère émérite en matière d'institutions démocratiques et de participation citoyenne au sein du ministère du Conseil exécutif, où j'étais notamment responsable de l'élaboration du Cadre de référence gouvernemental sur la participation publique (2017) et du Guide pour la planification d'une démarche de participation publique (2020). Je présente toutefois ce court mémoire à titre de citoyenne retraitée, mue par le désir de vivre au sein d'une société démocratique participative.

Le projet de loi 1 se veut rassembleur. Il s'agit d'une démarche fondamentale, et son élaboration ne saurait être précipitée par l'urgence d'un échéancier électoral. C'est pourquoi je recommande l'instauration d'une assemblée citoyenne, qui précéderait l'adoption du Projet de loi n° 1 : Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec. Le mandat et la gouvernance de cette assemblée devraient faire l'objet d'un consensus entre les partis représentés à l'Assemblée nationale.

La mise sur pied d'une assemblée citoyenne est un processus structuré visant à associer des citoyens ordinaires à la prise de décision sur des questions complexes, complétant ainsi l'expertise institutionnelle et la voix de la société civile.

L'élaboration d'une constitution québécoise soulève des enjeux d'une grande complexité et requiert un processus de délibération inclusif, capable

de mobiliser l'ensemble de la population. L'objectif premier est de garantir une représentativité et une délibération éclairée.

La première étape consisterait à définir clairement la raison d'être et le fonctionnement de cette assemblée :

- Raison d'être et Sujet : Définir la question ou l'enjeu précis que l'assemblée devra traiter.
- Niveau de pouvoir : Déterminer l'influence des recommandations (consultation, codécision, ou soumission au vote référendaire/ parlementaire).
- Gouvernance : Mettre en place un comité de méthodologie indépendant (ou de pilotage) pour définir la logistique et assurer l'intégrité du processus.
- Calendrier : Fixer le temps imparti pour instaurer ce processus de participation.

Ma recommandation principale :

Élargir le débat démocratique sur le projet de loi 1 par l'instauration d'une assemblée citoyenne.